

Budget 2016 : Pas de hausse des taux et autofinancement des investissements.

Réunis le 8 avril, les élus municipaux ont examiné le budget 2016.

Le compte administratif 2015 est approuvé (une abstention). Il présente un excédent de fonctionnement de 144.761,35 € et un résultat à affecter au budget 2016 de 207.607,59€. Pas d'emprunt et des travaux Rue du Centre autofinancés.

Le compte de gestion tenu par la Direction Générale des Finances Publiques est adopté.

Pas d'augmentation des taxes locales en 2016 : Taxe d'habitation : 10,57 %. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,32 %. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,35%.

Le budget primitif 2015 est adopté (une abstention). 1.920.502,18 € dont 815.000 € relatifs à l'acquisition/vente de la résidence adaptée. Un autofinancement de 205.688 € est dégagé au profit de la section d'investissement dont 121.700 € consacré au remboursement des capitaux empruntés. Les dotations de l'Etat baissent comme en 2015 de 18.500 € supplémentaires. 2015 aura été une année sans emprunt avec la mise en place d'une provision de 56.100 € à cause de la forte présomption de réalisation du risque « garantie de la commune Résidence Adaptée ». Des économies de fonctionnement ont été réalisées en 2015 et se poursuivront en 2016 plus particulièrement sur l'accueil de loisirs avec le redimensionnement de cet ALSH. Les tarifs des services (garderie, cantine, accueil de loisirs) ont été revus en janvier avec la création de tarifs plus élevés pour les « extérieurs à la commune ». Une parcelle communale a été vendue. Tout cela permet en 2016 de dégager du fonctionnement pour investir sans alourdir la dette voire en la réduisant. Un acquéreur pour la résidence adaptée a confirmé son intention d'achat mi-novembre 2015, ce qui est une très bonne nouvelle pour la commune.

Des investissements 2016 autofinancés, sans emprunt pour 233.255, 42€ : la réfection de la route le Cairou-la Besse, de voie communale de l'impasse du lotissement des Cités, l'aménagement de trottoirs route de Larche et de Mansac RD 133 et ex RD 152, des aménagements au jardin des souvenirs de la Rivière, du matériel informatique à la mairie, la révision du PLU, l'acquisition d'une balayeuse de voirie, le remplacement des façades vitrées de la garderie, la poursuite de l'isolation des bâtiments communaux, la réfection de l'éclairage et l'acquisition de mobilier pour la salle polyvalente, l'accueil de loisirs et le péricolaire, une auto-laveuse pour la salle polyvalente, la réfection d'un appartement à l'école, la mise en accessibilité des ERP, un 5^e TBI et des peintures à l'école, divers travaux de voirie et de signalétique,.... d'autre part, le remplacement de certains véhicules communaux sera étudié ainsi que celui du préfabriqué de l'école et la rénovation du mille-club.

Subventions aux associations: Le conseil municipal a attribué 12.124 € de subvention aux associations: Amicale de chasse: 230 € ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR : 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Chasse BCP : 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1.220 € et 1.000 € pour le feu d'artifice; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 50 € ; Ecole de musique cantonale : 200 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination à l'autonomie du canton de Larche : participation demandée de 1.384 € ; La Belle Epoque: 230 € ; La Graine et l'Idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Mansac Avenir : 230 € ; Mansac Loisirs : 230 € + 300 € pour l'acquisition d'un presseur; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € ; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine (foot) : 800 € ; Association les enfants de Yayediano/France : 80 €. Bon pied bon œil (gym douce et équilibre): 280 € dont 50 au titre de 2015 ; Comice agricole d'arrondissement : 20 €.

2^e partie du CM du 8 avril 2016

Les prochains travaux ont été programmés lors du conseil municipal

Déclassement du domaine public du bâtiment de la résidence adaptée pour personnes âgées avec bail emphytéotique et garantie d'emprunt pour 561.000 €, avec DSP. La désaffectation de ce bâtiment a été validée au conseil municipal de décembre. Il doit être aujourd'hui déclassé pour permettre sa cession. La finalisation de cette opération est prévue pour juin.

La vente du bus communal transformé en véhicule utilitaire pour la somme de 2.700 € est autorisée.

La consultation d'entreprises pour les voiries du Cairou-la Besse et du lotissement des Cités est autorisée avec finition des travaux prévue pour fin juin.

La commande de 2 cavurnes (Entreprise Veyssière) et d'aménagements au cimetière (Lanternat) sont autorisés 3 671,59€ TTC. Aide Etat 30% du HT.

L'acquisition du matériel informatique pour la mairie est acceptée 2.401,40 € TTC. Aide Etat 50% du HT.

Travaux de trottoirs de la route de Larche et de Mansac : la demande de subvention auprès du conseil départemental 45% (aménagement d'espaces publics) et le lancement de la consultation pour des travaux prévus en septembre, sont autorisés

Travaux de la façade de la garderie côté cour et parking pour raisons de sécurité et de mise en accessibilité : la demande de subvention 45% (aménagement d'espaces publics) auprès du conseil départemental et le lancement de la consultation, sont autorisés.

Point à temps Le Jarry et La Chaise : travaux urgents d'entretien pour des raisons de sécurité des usagers sont autorisés 6.660 € TTC. (Entreprise Pignot)

Du mobilier pour la salle polyvalente (chaises et tables, chariots) sera acquis ainsi que des chaises pour la BCD et le préfabriqué à l'école. 8.053,52 € TTC

Une auto-laveuse sera acquise pour faciliter le nettoyage du carrelage à la salle polyvalente. 1.662 € TTC (SODICO)

Un avenant pour la pose de carrelage pour les sanitaires de la salle polyvalente est autorisé. 275 € TTC

Avancement de grade : ouverture d'un poste de 1^{ère} classe.

Convention Bibliothèque Départementale de Prêt : renouvellement pour 3 ans

Questions diverses : le maire présente une analyse des travaux d'entretien des bords de routes effectués en interne avec l'épaveuse communale et la comparaison avec un devis fourni par une entreprise (12.240 € TTC). Il sera décidé de continuer le fauchage par un agent et le matériel communal. Mais, un fauchage raisonné sera prescrit, un délai d'intervention prédéfini pour une meilleure optimisation de ce service.

Par ailleurs un véhicule utilitaire de moins de 3 tonnes pourrait remplacer l'actuel camion. Objectifs : des équipements adaptés à notre village, moins onéreux (carburant, FCOS), possibilité de conduite par tous les agents avec permis B, maniabilité pour les travaux dans les centres bourgs.